

Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 9 mars prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER DE L'ANNÉE 2016 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19:30 HEURE.

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore d'Acton,
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire d'Acton,
M. Guy Lapointe, substitut au maire d'Upton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-37

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016

2016-38

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. André Fafard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière assemblée.

6. LISTE DES COMPTES

Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, l'adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2016-39

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	47 452.17 \$
Comptes à payer	50 865.45 \$
Salaires et contributions de l'employeur	79 284.47 \$
Total:	177 602.09 \$

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02	
Comptes payés	361.85 \$
Comptes à payer	1 460.21 \$
Total:	1 822.06 \$

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 341-15 modifiant son règlement de lotissement numéro 242-02;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-40

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 341-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 242-02 de la municipalité Saint-Nazaire-d'Acton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON
VALE**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 289-2015 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole ont procédé à l'analyse de conformité de ce règlement à l'égard des orientations gouvernementales de 2001 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles et qu'à cet effet, ils ont unanimement recommandé d'approuver ledit règlement (Réf. : Résolution CCA-15-13);

CONSÉQUEMMENT,

2016-41

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 289-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-273
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
D'UPTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2015-273 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-42

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par madame Huguette Saint-Pierre Beaulac, appuyé par monsieur Stéphane Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 2015-273 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

b) Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural

b.1 Résolution adoptant un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, ainsi que le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma

Ont été soumis au Conseil les documents suivants:

- Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural;
- Document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé apportée par le projet de règlement soumis au Conseil le 10 février 2016.

2016-43

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural;
2. D'adopter, tel que soumis, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé apportée par le projet de règlement soumis aux membres du Conseil le 10 février 2016.

b.2 Avis de motion avec dispense de lecture

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural sera déposé pour fins d'adoption. Une demande de dispense de lecture est faite, copie du projet de règlement et du document l'accompagnant ayant été transmise à tous les membres du Conseil.

b.3 Résolution demandant l'avis du ministre sur la modification proposée (LAU, art. 50)

2016-44

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, son avis sur la modification proposée par le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, tel qu'adopté par le Conseil de la MRC d'Acton par la résolution 2016-43.

b.4 Résolution pour déléguer au secrétaire le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation

2016-45

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement visé.

b.5 Résolution pour former une commission consultative

2016-46

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC et maire de Roxton Falls, et M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie, pour former la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, sous la présidence du préfet.

c) Carrières et sablières

c.1 Résolution autorisant la signature de l'entente de délégation pour lancer un appel d'offres conjoint

ATTENDU QUE la MRC a signifié à la MRC de Brome-Missisquoi, par sa résolution numéro 2015-273, son intention de participer conjointement, avec elle et la MRC de la Haute-Yamaska, à un appel d'offres pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a soumis un projet d'entente intermunicipale concernant la délégation de compétence à l'égard de l'appel d'offres, de l'adjudication et de la gestion du contrat pour l'acquisition de relevés LiDAR;

ATTENDU QUE, par cette entente, les MRC d'Acton et de la Haute-Yamaska délègueront leur compétence en cette matière à la MRC de Brome-Missisquoi;

CONSÉQUEMMENT,

2016-47

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et le directeur général (ou leurs substituts) à signer l'entente intermunicipale concernant la délégation de compétence à l'égard de l'appel d'offres, de l'adjudication et de la gestion du contrat pour l'acquisition de relevés LiDAR.

c.2 Suivi aux recommandations du comité

Réserve pour dépenses particulières

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement numéro 2009-02 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques du territoire de la MRC d'Acton;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13.6 dudit règlement, toute dépense particulière encourue par la MRC pour percevoir les arrérages de droits imposés aux exploitants (frais légaux et expertises), de même que les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations, doivent être compensés à même toute somme perçue par la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2016-48

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de constituer une réserve de 15 000 \$, à même les sommes versées au fonds pour l'année 2015, pour compenser les dépenses encourues par la MRC pour percevoir les arrérages de droits imposés aux exploitants (frais légaux et expertises), de même que les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016

a.1 Fonds de soutien aux entreprises

Dossier FSE 2016-16

2016-49

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE - Démarrage	2016-16	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.2 Fonds de soutien aux projets structurants (Pacte rural)

Projet local PNR-16-03 (Espace multidisciplinaire à la bibliothèque d'Acton Vale)

2016-50

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Projet local PNR-16-03 (Espace multidisciplinaire à la bibliothèque d'Acton Vale)	Ville d'Acton Vale	26 815 \$	17 415 \$	17 415 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées aux projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Développement culturel et touristique

Contrat de services avec madame Arianne Clément dans le cadre du projet Accès culture 2015-2016

2016-51

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer le contrat de services au montant de 9 797.11 \$ avec madame Arianne Clément, mandatée pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2015-2016.

c) Autres sujets

c.1 Dossier FLI / FLS 2012-14 – Autorisation pour modification au RDPRM

Une correspondance reçue de Me Maryse Dubé, avocate pour la firme Sylvestre & Associés S.E.N.C.R.L. demande le consentement de la MRC pour une publication au registre des droits personnels et réels mobiliers(RDPRM) concernant le dossier FLI/FLS 2012-14.

2016-52

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De consentir à la publication au RPDRM pour le dossier FLI/FLS 2012-14, tel que requis dans la correspondance reçue de Me Maryse Dubé le 8 février 2016;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer les documents nécessaires.

c.2 Achat d'équipement

2016-53

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. André Fafard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser l'acquisition d'un photocopieur de marque OKIDATA, modèle MPS3537mc+ au prix de 2 890 \$ (taxes en sus) et d'accepter les termes du contrat de service d'entretien proposé par Buropro le 12 janvier 2016;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer les documents nécessaires.

c.3 Appui au projet présenté par M. Jacques Gosselin du Carrefour Jeunesse emploi du comté de Johnson

ATTENDU QU'Emploi Québec a invité M. Jacques Gosselin, directeur général du Carrefour Jeunesse emploi du Comté de Johnson, de Vision compétences et Action Sport Vélo, à concevoir un projet d'entreprise d'insertion sociale et professionnelle;

ATTENDU QU'Action Sport Vélo est une entreprise d'économie sociale (plateau de travail) qui a démarré ses activités en 2015 ;

ATTENDU QU'Action Sport Vélo est l'un de deux projets issus d'une concertation intersectorielle et a été subventionné par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS);

ATTENDU QU'Action Sport Vélo souhaite ouvrir un point de services à Saint-Hyacinthe pour la vente et la réparation de vélos, ce qui lui permettrait de consolider son offre de services;

ATTENDU QU'Il y a différents avantages à bonifier l'offre de services d'une entreprise déjà existante;

ATTENDU QUE le projet présenté par M. Gosselin permettrait d'assurer la pérennité d'Action Sport Vélo;

CONSÉQUEMMENT,

2016-54

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. André Fafard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer monsieur Jacques Gosselin dans ses démarches entreprises auprès d'Emploi Québec afin de faire reconnaître Action Sport Vélo comme le projet d'entreprise d'insertion sociale à soutenir.

8. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

9. CORRESPONDANCE

a) Appui à la MRC des Appalaches

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches demande, par sa résolution numéro CM-2016-01-7528, aux différents ministères concernés de revoir entièrement les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier celle-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention;

ATTENDU QUE, par cette résolution, la MRC des Appalaches réitère les demandes faites en 2014 par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a appuyé, par la résolution numéro 2015-15, les demandes de la FQM;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton avait adopté, dès 2010, une résolution (numéro 2010-104) relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion des cours d'eau et demandant gouvernement du Québec des modifications à la Loi sur les compétences municipales, ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE cette résolution fut citée dans le rapport du Groupe de travail sur la gestion des cours d'eau municipaux, mis sur pied par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), sous la présidence de M. Pierre Pelletier;

ATTENDU QUE le Groupe de travail avait fait des recommandations au MAMOT qui a, par la suite, élaboré un plan d'action en ce sens;

ATTENDU QUE les suites données au rapport n'ont pas été à la hauteur des attentes et qu'il y a lieu de remettre à l'agenda du MAMOT les problématiques vécues par les MRC en matière de gestion des cours d'eau;

CONSÉQUEMMENT,

2016-55

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'appuyer la MRC des Appalaches dans sa demande faite aux différents ministères concernés par la gestion des cours d'eau;
2. De transmettre une copie de la présente résolution ainsi que la résolution numéro 2010-104 au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au président de la Fédération québécoise des municipalités dans le but qu'ils remettent à leur agenda les problématiques vécues par les MRC en matière de gestion des cours d'eau.

b) Appui à la MRC La Haute-Côte-Nord

2016-56

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC La Haute-Côte-Nord dans sa démarche entreprise auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques quant à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) concernant les procédures relatives à la consultation publique portant sur le projet de PGMR.

c) Défi cycliste au profit de la "Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton"

2016-57

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer d'une somme de 250 \$ au défi cycliste organisé au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

10. VARIA

a) Nomination d'un substitut au comité de sécurité publique

2016-58

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. André Fafard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Guy Bond à titre de substitut aux membres du comité de sécurité publique.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-59

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20:00 heure.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Adjointe au directeur général,
et secrétaire-trésorier.**